



Pierrelatte le 23 juin 2015

Artisanat

Cinéma

REGLEMENT INTERIEUR

CD-ROM

AAC CEA AREVA-NC ARTISANAT

Circuit Revues

L'association ARTISANAT fait partie de l'A.A.C. CEA AREVA-NC, ci-après désignée l'AAC, et, de ce fait, obéit à ses statuts et règlements.

Discothèque

Echecs

But

Liaison Spectacles

Le but de l'association est de mettre à la disposition de ses adhérents les matériels dont elle dispose, sous réserve qu'ils soient en état de fonctionnement et conformes à la réglementation.

Philatélie

Conditions d'accès

Photo

Toute personne désireuse d'emprunter du matériel doit adhérer à AAC. Cette adhésion, valable sur l'année civile, peut être prise auprès de n'importe quelle activité de l'AAC. La vérification se fait sur la base d'un listing diffusé régulièrement par l'AAC fédératrice.

Jeux Vidéo

Peinture

Permanences

Radio-Club

Les sorties des matériels se font le jeudi entre 12h45 et 13h15.

Randonnées

Les retours se font le mercredi suivant aux mêmes horaires.

Lorsque le jeudi est férié, les retours se font le mardi et les sorties le mercredi aux horaires mentionnés ci-dessus.

Reliure

Lorsque le mercredi est férié, les modalités d'ouverture seront précisées au plus tard la semaine précédente.

Social Danse

Réservations

Vidéo

Les réservations se font :

- par mail 24h/24 sur l'adresse g-buc-cpie-artisanat@areva.com.
- Sur place, pendant les permanences
- Par téléphone au 04 75 50 4166 pendant les permanences.

Aucune réservation ne sera prise par les animateurs sur appel direct au téléphone.

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des demandes par l'animateur en charge du planning.

Aucune réservation ne sera prise en compte plus de 2 mois à l'avance.



Artisanat Les réservations sont valables jusqu'à 13 heures le jour de la sortie. Si la personne ayant effectué la réservation ne s'est pas manifestée à ce moment, le matériel considéré comme disponible et remis à toute autre personne qui en ferait la demande.

Cinéma

CD-ROM

Caution

Circuit Revues

Une caution *en fonction* du coût du matériel est exigée à chaque sortie. Le chèque, émis exclusivement sur le compte de l'adhérent, sera libellé à l'ordre de l'association ARTISANAT.

Discothèque

En aucun cas, un chèque d'une tierce personne ne sera accepté. L'adhérent est tenu seul responsable du bon retour du matériel.

Echecs

Cette caution ne sera restituée *qu'au titulaire du compte* et contre restitution du matériel. Ce dernier devra être en bon état de marche, et au moins aussi propre qu'il l'était en sortant. *En cas de litige, la caution ne sera rendu qu'après règlement du contentieux.*

Liaison Spectacles

Philatélie

Il est rappelé que ces matériels appartiennent à tous les adhérents, et que les animateurs n'en sont que les gestionnaires.

Photo

Retenue sur caution

En cas de détérioration du matériel, le coût de la réparation augmenté des frais de port, pourra être intégralement retenu.

Jeux Vidéo

Peinture

Participation à l'amortissement du matériel

Radio-Club

Afin de permettre leur remplacement, une participation sera demandée pour toute sortie de matériel. Cette participation sera fonction du coût initial du matériel, de sa durée de vie estimée et de son coût d'entretien.

Randonnées

Toute sortie de matériel est due. L'Association n'est pas responsable des intempéries.

Reliure

Le montant de la participation à l'amortissement du matériel est définie sur la liste des matériels (disponible sur l'intranet CE – AAC – Artisanat). Cette somme peut être divisée par 2 en cas d'utilisation à la journée (mercredi fin de permanence au jeudi début de permanence).

Social Danse

Vidéo

En cas de sortie anticipée (le mercredi) ou de retour en retard (le jeudi), une demi-participation sera due pour chaque écart.

Sorties matériels

La remise du matériel se fait le jeudi contre le dépôt d'un chèque de caution à l'ordre de l'adhérent.

Toute personne empruntant du matériel doit s'informer sur son utilisation, sur les précautions à prendre et sur les règles de sécurité à respecter. Il appartient à



Artisanat

l'utilisateur de mettre en place les protections collectives et de s'équiper des protections individuelles nécessaires à l'utilisation du matériel en toute sécurité.

Cinéma

Les matériels à moteur thermique sont remis avec le plein et une dose d'huile pour les moteurs 2 temps.

CD-ROM

La sortie des matériels est possible du mercredi fin de permanence au jeudi début de permanence à demi-tarif sur les matériels. Le consommable reste au même prix.

Circuit Revues

Retours matériels

Discothèque

Le retour des matériels se fait le mercredi. Les matériels devront être restitués propres et avec tous leurs accessoires. Une soufflette et un point d'eau sont à disposition pour nettoyer le matériel avant restitution.

Echecs

Le retour du matériel sale est considéré comme une détérioration du matériel. Ils feront l'objet d'un contrôle de fonctionnement par un animateur avant validation du retour.

Liaison Spectacles

Les matériels à moteur thermique devront être rendus avec le plein. Une somme forfaitaire (tarif affiché dans le local) sera demandée à la restitution en cas de non-respect de cette consigne.

Philatélie

Photo

Prolongation d'utilisation

Jeux Vidéo

Il est possible de prolonger l'utilisation du matériel sous réserve d'en avoir eu l'accord. La non restitution à la date prévue fera l'objet d'une pénalité.

Peinture

Déroghations et dérivés

Radio-Club

Si la restitution n'est pas possible au jour prévu, cette impossibilité devra être précisée dès la réservation sous peine de faire l'objet d'une pénalité.

Randonnées

Casse, panne et non fonctionnement

Reliure

Dès qu'identifiée, un fonctionnement anormal ou une casse doit être signalée par mail à l'adresse citée précédemment. Cette information permettra de prévenir la personne suivante sur le planning de l'indisponibilité du matériel.

Social Danse

Une analyse du dysfonctionnement sera faite au retour et pourra donner lieu à une indemnisation de l'utilisateur sous forme d'un avoir pour une sortie matériel ultérieure ou à une retenue sur le chèque de caution. Il appartiendra alors à l'utilisateur de se retourner vers son assurance pour une indemnisation éventuelle.

Vidéo

En cas d'indisponibilité du matériel, l'emprunteur ne pourra prétendre à aucun dédommagement mais sera prioritaire pour une autre date sur le même matériel. ...

Pénalités

Artisanat

Cinéma

CD-ROM

Circuit Revues

Discothèque

Sauf justification dont la validité est à l'appréciation de l'Association, le montant des pénalités sera égal au montant des amortissements de matériels potentiellement perdus par l'Association soit :

- 1 jour de retard 50% de la participation
- 1 semaine de retard 150% de la participation (50% du mercredi au jeudi + 100% du jeudi au mercredi suivant).
- Casse matériel : le montant de la réparation ou le prix du remplacement moins la vétusté
- Perte ou vol : le remplacement du matériel à l'identique.

Echecs

Fermeture

Liaison Spectacles

Philatélie

Photo

Jeux Vidéo

Si le nombre minimal d'animateurs nécessaire à assurer la permanence n'est pas disponible, l'Association peut être amenée à fermer temporairement. Les retours seront assurés le mercredi mais aucune sortie ne se fera le lendemain.

Les périodes de fermetures seront annoncées sur l'intranet CE.

La prise de matériel sur une durée couvrant la période de fermeture ne donnera lieu à une remise que dans la mesure où la réservation aura été faite avant la planification de la fermeture.

Les personnes qui n'auront pas restitué le matériel, le mercredi précédant la fermeture, se verront appliquer une pénalité forfaitaire.

Peinture

Urgences

Radio-Club

Randonnées

En cas d'urgence dument justifiée (inondation, incendie, ...), sous réserve de la disponibilité du matériel et d'un animateur, il sera possible de sortir du matériel. La participation à l'amortissement se fera sur la base de la semaine.

Reliure

Actions ponctuelles

Social Danse

Vidéo

Ponctuellement, l'Association peut proposer des achats groupés : produits piscine ou autre.

Compte tenu que l'intérêt est l'effet de nombre, l'adhésion à l'AAC ne sera pas exigée.

Animation

Le président de l'association la représente devant le bureau directeur de l'AAC.

Droits et obligations des animateurs



Association Artistique & Culturelle



Artisanat

Les animateurs sont choisis par les membres du bureau et leur nombre peut évoluer en fonction de la charge de travail.

Cinéma

Leur adhésion à l'AAC est prise en charge par l'association sur son budget de fonctionnement.

Leur rôle est :

CD-ROM

- d'assurer la tenue des permanences,
- de participer à l'entretien du matériel dont ils auront la charge,
- de s'initier au fonctionnement du matériel pour être à même d'en expliquer le fonctionnement et de sensibiliser les utilisateurs aux risques associés.

Circuit Revues

- d'assurer l'envoi en réparation et le suivi de réparation,
- d'approvisionner au meilleur prix le matériel consommable propre à ces matériels,

Discothèque

Echecs

Réciprocités

Liaison Spectacles

Un avoir est consentie nominativement aux animateurs des Associations et Sections de l'AAC (recensés sur la plaquette de l'AAC) qui pratiquent la réciprocité. Le dépôt d'un chèque de caution est obligatoire.

Philatélie

Cet avoir est plafonné et son montant, qui peut être révisé annuellement, est fixé à 200€.

Photo

Il s'applique uniquement sur la participation (pas sur les consommables qui doivent être réglés).

Jeux Vidéo

Une fois l'avoir consommé, l'animateur devra régler les montants correspondants à l'amortissement du matériel utilisé.

Peinture

Les frais engagés pour la remise en état des matériels seront déduits de cet avoir et les dépassements dus.

Radio-Club

La position d'animateur impose un comportement exemplaire vis-à-vis du matériel et des règles de bon fonctionnement de l'Association. Tout écart serait signalé à l'Association Fédératrice.

Randonnées

Reliure

Le président de l'Association

Social Danse

Vidéo

Daniel Galvain